



Rapport du Conseil régional – 630208

## « Favoriser la poursuite d'études et accompagner la réussite de tous les jeunes dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine »

Séance plénière des 23 et 24 mars 2021

Le CESER apprécie la volonté du Conseil régional de rendre plus lisible et de consolider sa politique en faveur des étudiants et de l'accès à l'enseignement supérieur. Il souligne toutefois le décalage entre le titre de la délibération et son contenu, ainsi que son périmètre ambitieux qui mériterait d'être scindé en deux. Il appelle également l'attention sur les limites de cette politique régionale face aux orientations de plus en plus sélectives d'une politique d'État qui en conserve la principale compétence.

La lutte contre la précarité et l'isolement des étudiants est prioritaire pour le CESER, qui félicite le Conseil régional pour les diverses aides d'urgence prévues pour la soutenir. Une vigilance est toutefois recommandée concernant la tentation du « tout numérique » en matière de pédagogie. Des mesures complémentaires d'accompagnement à la recherche de stages et de jobs d'été ainsi que de lutte contre la détresse psychologique des étudiants doivent être envisagées, en articulation avec une réflexion de fond sur le décrochage étudiant.

L'objectif de la poursuite d'étude et de la fluidité des parcours s'adresse à un public différent. Le CESER salue le projet de société sous-tendu par cet objectif, tout en soulignant que celui-ci mérite un traitement plus approfondi : recherche des causes de la situation spécifique en Nouvelle-Aquitaine, conception de la « réussite », réflexion sur des solutions de fond type « revenu d'existence » pour les étudiants en particulier et les jeunes en général.

Le CESER apprécie que soit mentionné l'implication des associations étudiantes dans le processus et souhaiterait que celles-ci soient associées de bout en bout jusqu'à la mise en place du plan d'actions, en complément avec les syndicats étudiants.

Dans son avis rendu en décembre 2020 sur l'aide au rebond pour la jeunesse, le CESER insistait sur le devoir de solidarité vis-à-vis des générations futures, notamment face aux défis majeurs d'une société dont l'avenir est aujourd'hui profondément et diversement questionné. À l'échelle régionale, cette solidarité nécessitait selon l'assemblée consultative une meilleure lisibilité de l'action régionale en direction de la jeunesse. Par ailleurs, dans son avis sur la mobilisation pour l'accès à la formation rendu lors de cette même session, l'assemblée socioprofessionnelle appelait de ses vœux une stratégie plus structurée en la matière.

Le projet de délibération proposé participe partiellement à répondre aux souhaits exprimés par le CESER, concernant la politique régionale en direction des jeunes inscrits dans un parcours d'enseignement supérieur et/ou susceptibles d'accéder à l'enseignement supérieur.

Le CESER apprécie en ce sens la volonté du Conseil régional de :

- clarifier des contours de la politique de soutien à l'enseignement supérieur du Conseil régional, renforcer la lisibilité des dispositifs dans une logique d'accès aux droits pour les publics concernés.

- mettre en place une approche globale concertée et coordonnée ainsi qu'un cadre de cohérence mettant en synergie l'ensemble des politiques régionales relatives à la jeunesse, l'orientation, l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur.

Un dispositif ambitieux, qui mériterait d'être davantage circonscrit pour des actions plus efficaces

Le titre de la délibération peut laisser à penser que les actions prévues s'adressent à « tous les jeunes » quand les publics visés sont les étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur, ou des lycéens susceptibles de s'y inscrire.

Deux sujets distincts apparaissent par ailleurs à la lecture du texte, en lien avec chacun de ces publics :

- La précarité et l'isolement des étudiants (étudiants déjà inscrits), avec un enjeu de lutte contre le décrochage en cours d'études
- L'accès à l'enseignement supérieur (futurs inscrits), avec des enjeux notamment en termes d'orientation.

Le troisième axe développé sur l'offre d'enseignement supérieur de proximité présente quant à lui des éléments transversaux aux deux thèmes : rôle du digital dans la pédagogie ; et d'autres se rattachant au second : maillage territorial au plus près des inscrits potentiels.

Sur la base de constats structurels parfois anciens, des actions très diverses mêlant aides d'urgences, actions de plus ou moins long terme, individuelles et collectives en matière d'orientation, expérimentations numériques, sont ici présentées comme composantes d'une même stratégie, dont il peut être malaisé de distinguer la cohérence malgré des efforts de structuration à souligner.

Il est suggéré de revoir le titre de la délibération pour faire référence aux publics effectivement visés.

Le CESER préconise de distinguer les stratégies en matière de 1) Lutte contre la précarité et l'isolement des étudiants 2) Accès à l'enseignement supérieur, qui s'adressent à des publics distincts et s'inscrivent dans des temporalités différentes (urgence vs. travail structurel de long terme).

## Lutter contre la précarité et l'isolement des étudiants, un objectif prioritaire à articuler avec les conditions d'études des inscrits dans l'enseignement supérieur

Sur les situations d'urgence liées à la crise sanitaire, sociale et économique COVID-19, le CESER a déjà eu l'occasion de saluer le soutien apporté par le Conseil régional dans le cadre des mesures d'urgence et de relance imposées par cette crise, notamment par la mobilisation de moyens permettant de répondre à des besoins de première nécessité tels que l'alimentation.

Dans ce domaine, comme dans d'autres, il importe également de lutter activement contre les inégalités de conditions de vie et contre toutes les formes de discriminations persistantes qui frappent une partie des étudiants et plus largement l'ensemble des jeunes. Cela revient à prendre notamment en compte les obstacles spécifiques, difficultés et situations de discriminations que rencontrent les étudiantes durant leur parcours.

Concernant l'aide d'urgence de première nécessité, l'assemblée socioprofessionnelle appelle des précisions sur les critères de recrutement et sur les caractéristiques des *jobs* d'été proposés par le Conseil régional (volume de travail horaire, rémunération) et sur le dispositif d'information envisagé en lien avec cette mesure. Elle souhaite par ailleurs souligner que le sujet des stages, pourtant crucial en termes de validation des formations, n'est pas abordé. Constatant qu'il est plus difficile pour les étudiants de trouver des stages en 2021 qu'à la suite du premier confinement de mars-mai 2020, le CESER invite à envisager des actions en la matière. La nécessité de proposer des accompagnements à la recherche de stages comme de *jobs* d'été est ici avérée.

S'agissant de l'accès aux ressources numériques, le Conseil régional semble faire sienne le principe d'une pédagogie avec usage du numérique « devenue la règle ». S'il est compréhensible que cette solution ait été imposée afin d'assurer une continuité pédagogique sous contrainte sanitaire, le CESER appelle à la plus extrême vigilance sur le principe de généralisation d'un enseignement « tout numérique¹ ». Le CESER insiste sur le fait que la transmission de savoirs, notamment dans les études supérieures, ne sauraient se limiter à la simple mise à disposition de contenus mais doit aussi se nourrir de réflexions, d'échanges et d'un dialogue collectif entre enseignants et apprenants. Le CESER adhère par ailleurs pleinement à la nécessaire prise en

Avis - Séance plénière des 23 et 24 mars 2021

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir notamment l'avis du CESER de septembre 2020 sur la « stratégie régionale pour un numérique au service de l'éducation et de la formation professionnelle (2020-2021). »

compte de l'accès au réseau (et pas uniquement des outils) pour la réussite d'un tel enseignement et appelle donc à l'action et à la vigilance de la Région en la matière.

Le CESER approuve l'instauration d'une gratuité des transports pour les déplacements domicile / études empruntant les TER ou cars régionaux, qui relève d'une pleine compétence de la collectivité régionale.

Dans le domaine du logement, là encore l'effort louable consenti par la collectivité régionale se heurte aux reculs de la politique d'État (réduction des aides au logement, désinvestissement) et au défaut de maîtrise du marché de l'immobilier dans les territoires les plus tendus (ex : dans l'agglomération bordelaise, les prix à la location pour de petits logements atteignent jusqu'à 55 €/m²).

L'assemblée socioprofessionnelle appelle l'attention sur l'état de détresse psychique qui atteint une partie non négligeable de la population estudiantine, aggravé par les effets de la crise COVID-19. La dotation complémentaire en psychologues au sein des établissements d'enseignement supérieur s'avère sur le terrain très insuffisante pour répondre aux besoins.

Enfin, à moyen et long termes, le CESER :

- souligne un risque afférent à cette précarité et à cet isolement, celui du décrochage étudiant, qui peut être creusé.
- prévoit d'intégrer, par l'intermédiaire de sa commission 5 « vie sociale, culture et citoyenneté », la question de la précarité des jeunes dans le cadre d'un travail à venir sur la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine.

Au-delà de l'ouverture de 300 jobs d'été, le CESER préconise un accompagnement des étudiants à la recherche de ces jobs, notamment ceux identifiés comme les plus précaires et / ou isolés.

La question des stages doit également être traitée. Le CESER propose de faciliter l'accès aux stages en s'appuyant sur les réseaux de la région (établissements labellisés, entreprises et filières soutenues).

Le CESER rappelle sa proposition de création d'un label « entreprise apprenante » conditionné à l'accueil de stagiaires et d'apprentis ou au financement de lieux de *co-learning* destinés aux étudiants.

Au-delà de la connexion via des outils numériques, le Conseil régional est invité à se saisir de la question des lieux physiques d'accueil, de rencontre et de travail susceptibles de rompre l'isolement des étudiants : espace de co-learning / co-learning au sein de tiers-lieux existants, ou d'établissements financés par le Conseil Régional (CFA labellisés, campus Talents et Territoires...). Le rapport du CESER Quel télétravail pour quelle société ? paru en décembre 2020 suite à une saisine du Président du Conseil régional, propose un certain nombre de préconisations en la matière.

Le CESER encourage à prendre des mesures concernant la santé, notamment psychologique, par exemple en abondant les aides de l'État pour doter les établissements universitaires de psychologues supplémentaires.

La question du décrochage étudiant est à prendre en compte et à analyser comme un enjeu à part entière, susceptible d'avoir des conséquences de long terme.

## Favoriser la poursuite d'études et la fluidité des parcours, un objectif de long terme qui mérite un traitement plus approfondi

Il s'agit ici d'un sujet adressé à un public lycéen, sur lequel la Région Nouvelle-Aquitaine investit depuis plusieurs années et fait aujourd'hui le constat d'un certain manque d'efficacité des dispositifs mis en œuvre.

Si l'assemblée socioprofessionnelle ne peut que partager l'horizon d'une société qui reposerait sur l'accès aux savoirs académiques et scientifiques mais aussi sur la maîtrise de ces derniers, elle estime qu'une telle approche ne saurait se limiter à la seule voie de l'enseignement supérieur. La « réussite » d'un parcours ne passe pas nécessairement par des études universitaires et la notion de choix est capitale dans un parcours de vie et professionnel. L'assemblée rappelle ici les préconisations formulées dans son rapport *L'orientation tout au long de la vie*, sur la nécessaire prise en compte des aspirations des personnes et l'organisation de parcours individualisés permettant de faciliter les passerelles entre filières de formation.

Le CESER souligne que l'analyse des causes du décalage constaté entre taux de réussite au baccalauréat et taux d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur mériterait d'être éclairée par des éléments qualitatifs régionaux : facteurs culturels, familiaux et territoriaux, poids de l'enseignement agricole et du secteur agro-alimentaire, développement des offres de formation privées... En effet, l'explication du fait de

l'introduction du dispositif « Parcoursup » et la modification des conditions d'entrée à l'université étant nationale, elle est insuffisante pour comprendre les spécificités néo-aquitaines. Il serait par ailleurs opportun de faire référence à des chiffres plus récents que ceux de 2015 mentionnés dans la délibération.

Le CESER relève avec intérêt l'intention d'élargir à l'intégralité du territoire régional le dispositif « Pass'en sup » et l'articulation avec les dispositions prévues dans le plan « #1Jeune1Solution ».

Le CESER propose que cette analyse soit assortie d'une réflexion sur des dispositifs de type « revenu d'existence » à destination des étudiants en particulier et des jeunes en général. La loi NOTRE a confié au Conseil régional le chef-de-filât de la politique jeunesse. Cela pourrait justifier la mise en place d'expérimentations dans ce domaine en lien avec celles déjà en cours dans les territoires.

Le CESER recommande de préciser l'origine des chiffres cités dans le projet de délibération, de les actualiser et de compléter ces chiffres par des facteurs explicatifs qualitatifs et territorialisés.

L'assemblée propose d'articuler cette réflexion avec un questionnement sur la pertinence des dispositifs du type « revenu d'existence » ou « revenu universel » spécifiquement adressés aux étudiants et aux jeunes, pouvant aller jusqu'à la mise en place d'expérimentations.

Soutenir le développement d'une offre d'enseignement supérieur de proximité sur les territoires, une thématique transversale méritant d'inclure plus largement les étudiants

Ce point présente des articulations possibles avec les deux thématiques abordées précédemment.

Tout en soulignant l'opportunité d'orientations et projets de la collectivité déjà en partie concrétisés (délocalisation des PASS, Ferrocampus, implantation d'écoles d'ingénieurs), l'assemblée socioprofessionnelle relève l'ambition portée dans cette délibération de virage numérique (« campus connecté », transformation numérique des établissements inclus dans le CPER, déploiement de solutions pédagogiques numériques) et réitère ses recommandations de prudence sur le sujet.

Le CESER partage la volonté d'un partenariat élargi pour la mise en œuvre de la politique régionale dans ce domaine, s'appuyant sur la Conférence régionale de la recherche, de l'enseignement supérieur et du transfert technologique (CREST) d'une part et sur la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) d'autre part. Les associations étudiantes sont citées comme ayant été associées à l'élaboration de cette stratégie régionale, dans l'esprit des démarches de dialogue structuré préconisées par le CESER, visant à associer les jeunes et les décideurs sur des sujets ou des politiques qui les concernent.

Il aurait pu être appréciable d'avoir davantage de précisions sur les modalités de mobilisation de ces associations étudiantes dans le processus, notamment sur la phase « plan d'action » en fin de délibération. Le CESER réitère à ce propos le souhait déjà formulé que les organisations représentatives des étudiants (syndicats étudiants, associations étudiantes des établissements concernés...) soient associées de bout en bout au processus de concertation pour la mise en œuvre de cette politique<sup>2</sup>.

Le CESER recommande de préciser les modalités de consultation des organismes représentant les étudiants

Il est préconisé de réaliser cette association de bout en bout, jusqu'à la mise en œuvre du plan d'action.

Proposition de la Commission 1 : « Education, Formation et Emploi » Président : Olivier CHABOT ; Rapporteure : Sylvie MACHETEAU

Avec la contribution de la Commission 5 : « Vie sociale, culture et citoyenneté » Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Cf. avis du CESER sur le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) du 22 mars 2018.

## Vote sur l'avis du CESER

« Favoriser la poursuite d'études et accompagner la réussite de tous les jeunes dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine »

130 votants:

126 votes Pour 1 vote Contre 3 abstentions

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

**Emmanuelle FOURNEYRON** Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine